CATALOGUE DE FORMATION

2026-2027

FFCO

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CLUBS OMNISPORTS

SOMMAIRE

Présentation de l'organisme de formation

La Fédération Française des Clubs Omnisports 4

Contexte et enjeux 6

L'animation des sessions de formation 6

Nos chiffres clés 7

L'équipe des formateurs 8

Les contacts clés 9

Formations 2026-27 10

Calendrier de formations 11

Partie I : Gestion quotidienne d'une association

Anticipez votre succession en cas de fin de mandat 12
Prise de parole en public 13
Recherche de financements pour une association 14
Appréhender les fondamentaux de l'IA et y recourir dans ses pratiques professionnelles 15
Mise en conformité RGPD 16
Choix du contrat de travail et gestion du temps de travail 17
Sanctions et rupture de contrat de travail 18
Rechercher, accueillir et fidéliser des bénévoles 19
Créer un emploi et recruter un salarié 20

Partie II : Actions d'une association

1000 clubs pour le sport et la santé 21
Omnisport pour elles 22
Club des 300 femmes dirigeantes 23
Littératie physique 24

CGV 25

ÉDITO

Le sport et l'activité physique sont de formidables leviers d'épanouissement, de santé, de lien social et d'engagement. Mais pour que chacun puisse pleinement bénéficier de leurs bienfaits, les associations doivent pouvoir s'appuyer sur des bénévoles, des dirigeants et des salariés formés, compétents et accompagnés dans leurs missions.

Dans un contexte où les enjeux évoluent rapidement, qu'il s'agisse du renouvellement des dirigeants, de l'emploi, du bénévolat, de la recherche de financements, du sport-santé ou encore de l'intelligence artificielle, la formation constitue plus que jamais un outil essentiel au développement de nos structures.

C'est tout le sens de ce catalogue 2026-2027, conçu pour répondre aux réalités de terrain des clubs omnisports et de leurs sections. Portées par les équipes de la FFCO et par des experts reconnus dans leurs domaines, ces formations ont pour ambition de vous apporter des réponses concrètes, directement mobilisables dans vos projets associatifs.

Nous vous invitons à vous saisir de cette offre, à la partager avec vos bénévoles et vos salariés et à contribuer, à nos côtés, au développement d'associations toujours plus fortes au service des pratiquants.

Alors, formez-vous, faites grandir vos compétences et construisons ensemble l'avenir du mouvement omnisports.

Séverine Bardaud et Denis Lafoux,
Coprésidents de la Fédération Française des Clubs Omnisports

LA FEDERATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Quelques chiffres

Un réseau de **1 250** clubs

13 500 dirigeant.e.s

Depuis plus de **40 ans**

910 000 sportifs

86 % de structures employeuses

Notre offre pour les clubs

Un accompagnement stratégique RSO

Nous nous engageons avec nos clubs !

engagés

- pour l'enfance
- pour la santé
- pour la performance sociale
- pour la féminisation
- pour l'environnement
- pour le développement économique

Un accompagnement opérationnel au quotidien

Nous formons et assistons nos clubs

Conseil juridique | Formation | Partenariats

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour plus d'informations : www.ffco.org

La Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), fédération atypique dans le sens où elle n'organise pas de compétition sportive, est un lieu essentiel de partage du savoir, des compétences et des expériences pour les dirigeants associatifs bénévoles.

L'activité de la FFCO repose également sur l'accompagnement quotidien des dirigeants dans la gestion de leur association par le service juridique et par la mutualisation / anticipation ainsi permise. Celui-ci se développe autour de plusieurs domaines d'intervention ou domaines d'actions :

- **animation de réunions de formation** : formations organisées par la FFCO sur tous les thèmes liés au fonctionnement des associations ;

- **veille juridique** : mise à jour permanente d'un fonds documentaire (sources législatives et réglementaires, jurisprudence spécialisée, textes fédéraux...) portant notamment sur la législation du sport et des associations, le droit social, la fiscalité, les relations avec les collectivités publiques, etc. ;

- **réalisation de fiches techniques** (5 par an, base documentaire): documents de synthèse faisant un point juridique sur toutes les questions liées à la vie des clubs sportifs. Ces fiches sont mises à jour en temps réel sur le site internet de la FFCO, au fur et à mesure de l'évolution des lois, règlements et autres textes normatifs intéressants le fonctionnement et la gestion des clubs. Ces fiches sont consultables sur le site internet de la FFCO (partie réservée aux adhérents) ;

- **réalisation de fiches pratiques** (base documentaire): outils d'aide, clés en main, pour accompagner les clubs dans la gestion de leur association et leur projet. Ces fiches sont classées par thème : la communication, la gestion administrative et comptable, la connaissance du sport et de son organisation ;

- **rédaction de Flashs Infos** (outil d'alerte) : document récapitulant tous les taux et montants, permettant aux associations d'établir leurs bulletins de paie ;

- **réalisation d'une newsletter** (outil d'alerte) : adressée par e-mail tous les 15 jours. Elle permet aux associations et aux partenaires de se tenir informés des actualités de la Fédération et des nouveautés juridiques ;

- **rédaction des articles et études juridiques** de la revue fédérale omniSPORTS (outil de prévention / mutualisation) : revue d'actualité trimestrielle apportant une information claire et documentée ;

- **rédaction de mémentos** dont la parution est annuelle : document technique d'une trentaine de pages sur un thème en particulier (exemple : les assurances des associations, la rupture du contrat de travail, les partenaires privés, etc.) ;

- **conseil auprès des clubs adhérents** (outil de personnalisation) : le service apporte les réponses aux questions posées par les associations, notamment au travers d'études de statuts, de contrats de travail. Selon l'importance des demandes, les informations apportées par le service sont transmises par téléphone ou par mail ;

- **audit** (outil de personnalisation) : à partir d'un questionnaire complété par le demandeur, le service juridique réalise un diagnostic des risques liés à la gestion et au fonctionnement de l'association, et propose des solutions d'amélioration. L'analyse porte sur l'ensemble des champs réglementaires visant la structure ;

- **statistiques régulières** (outil d'évaluation) tenues et publiées (tableau de bord) : thèmes des questions, répartition géographique, type d'associations concernées, etc.

Par ailleurs, la Fédération est reconnue pour ses activités par différents organismes. Ainsi, elle est référencée par le **Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** et est support du **Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB 92).**Notre fédération possède **un agrément du Ministère des sports** et est **membre active du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS).**

CONTEXTE ET ENJEUX

S'il est probablement abusif de parler « de crise du bénévolat » dans un pays qui peut justifier d'environ 14 millions de bénévoles dans les associations, on peut, en revanche, légitimement parler de crise de renouvellement des dirigeants associatifs.

Pour répondre à cette problématique, la formation est un des axes majeurs. C'est en formant les dirigeants qu'ils seront rassurés dans leur gestion associative et pourront accomplir plus sereinement leurs fonctions. La formation leur permet également de prendre du recul par rapport à leurs pratiques, de réfléchir à leur projet associatif, aux pistes de développement. C'est également en formant les bénévoles qu'ils prendront conscience qu'ils ont les compétences et les connaissances pour prendre un poste à responsabilité au sein d'une association et par là même contribuer au renouvellement des dirigeants associatifs.

L'ANIMATION DES SESSIONS DE FORMATION PAR LA FFCO

Les intervenants de la FFCO ont acquis de l'expérience dans l'animation de formations à destination des dirigeant.e.s, bénévoles et salarié.e.s associatifs. Pour ce faire, nous nous appuyons donc sur les principes suivants :

- Préparation en amont de la formation :
    - ◊ Construction d'un diaporama….
    - ◊ ….qui sera adapté à partir de la liste des inscrits et des associations en présence notamment en fonction de la taille des structures et de leur secteur d'intervention dans les exemples qui seront cités afin que chaque association puisse s'identifier ;

- Alternance entre apports théoriques et apports pratiques (mise en situation, jeux de rôle, cas pratiques, etc.) ;

- Afin de capter les participants, les intervenants s'attèlent, tout au long de la formation à :
    - ◊ Illustrer leurs propos par des exemples concrets grâce à leur connaissance accrue du fonctionnement des associations ;
    - ◊ Fixer des objectifs de départ sur les points abordés et les atteindre ;
    - ◊ Amener les participants à s'exprimer oralement ;
    - ◊ Utiliser des supports numériques ;
    - ◊ Créer des animations.

Afin de rendre la présentation plus dynamique, les interventions s'effectueront principalement à deux intervenants. C'est une force de la FFCO que de proposer cette animation à deux têtes car, nous avons pu constater que cela rendait la présentation plus dynamique et que les échanges entre les acteurs de la formation (apprenants et formateurs) étaient facilités.

Les diaporamas sont systématiquement vérifiés et, le cas échéant actualisés avant chaque module de formation. Par ailleurs, la F.F. Clubs Omnisports accompagne les apprenants pendant le mois suivant la formation et répond dans un délai de 5 jours ouvrés par mail à leurs questions.

NOS CHIFFRES 2025

15 formations proposées au catalogue

2 marchés publics remportés

693 apprenants

54 sessions réalisées

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Action de formation**

« La méthode d'animation est très adaptée et dynamique. [...] La FFCO fait preuve d'une grande disponibilité. »

« L'intervention à 2 intervenants permet de dynamiser la présentation. »

« Très bonne formation, très rodée et très pratique. »

« Je vais oser dire que c'était parfait...Très clair, ludique, bonne complicité entre les deux intervenantes. »

« Session très interactive avec une variété des supports et méthodes utilisés. De nombreux échanges avec les participants. »

L'EQUIPE DES FORMATEURS

Sofia DJEBBARI
Diplôme : Master 2 Droit des affaires : Parcours droit du sport
Expertises : Droit du sport, droit social, droit des associations, procédures civiles et sociales, RGPD

Lucile LACOSTE
Diplôme : Master 2 Gouvernance du Sport et Développement Territorial
Expertises : Conduite de projets, coordination de projets socioculturels, formation civique et citoyenne

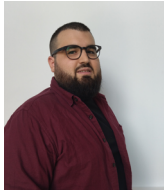

Thomas RIBOUT
Diplôme : Master 2 Sciences du management et des métiers du sport
Expertises : Conduite de projets, développement du sport santé

Gwendal MADEC
Diplôme : Master 2 Droits des affaires : Parcours droit du sport
Expertises : Droit du sport, droit social, droit des associations, procédures civiles et sociales, rédaction des documents juridiques

Louis FAVE
Diplôme : Master 2 Gouvernance du Sport et Développement Territorial
Expertises : Conduite de projets, coordination de projets socioculturels, formation civique et citoyenne

Lola CAVALLER
Diplôme : Master 2 Droits des affaires : Parcours droit du sport
Expertises : Droit du sport, droit social, droit des associations, procédures civiles et sociales, rédaction des documents juridiques, référente VSS

Pierre MAHE
Diplôme : Master Mangement des organisations sportives
Expertises : Conduite de projets, structuration des associations

Naël ABSALON
Diplôme : Master 2 Politiques publiques et stratégies des organisations sportives
Expertises : Conduite de projets, accompagnement des associations et développement du multisports

LES CONTACTS CLES

Informations et inscriptions aux formations : **formation@ffco.org**

Référent administratif et pédagogique : **Sofia Djebbari - s.djebbari@ffco.org**

Référent handicap : **Lucile Lacoste – l.lacoste@ffco.org**

Contacts spécifiques à la formation Sport-Santé :

Référent administratif : Thomas RIBOUT - t.ribout@ffco.org

Référent pédagogique : François DELMOTTE - eformationservices@classilio.com

Référent handicap : Lucile LACOSTE - l.lacoste@ffco.org

Contacts spécifiques à la formation Littératie :

Référent administratif : Naël ABSALON - n.absalon@ffco.org

Référent handicap : Lucile LACOSTE - l.lacoste@ffco.org

LA CERTIFICATION QUALIOPI

Depuis 2021, la F.F. Clubs Omnisports est certifiée Qualiopi.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Pendant la période de crise que nous avons traversé, la FFCO a organisé une trentaine de formations/webinaires à destination de ses clubs mais également de tout type d'associations dans le cadre de marchés publics. Nous avons su nous adapter à la situation. Ces visioconférences ont été très bien accueillies et nous envisageons d'en maintenir, à l'avenir, couplées avec les formations en présentiel.

C'est pourquoi, dans notre proposition, toutes nos formations pourront être aussi dispensées en distanciel.

La différence de tarifs s'explique par l'absence de frais / temps de déplacement, et l'utilisation exclusive d'outils numériques (aucun outil pédagogique matériel n'est utilisé et aucun document n'est imprimé puis distribué) pour les sessions en distanciel.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

FORMATIONS 2026-2027

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'accès à nos formations peut été initié :

- pour les salariés : soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier ;
- pour les dirigeants : à l'initiative du club ou du dirigeant.

L'inscription devra être effectuée **au plus tard 1 semaine avant le début de la formation.**

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

En ligne sur notre site internet ou par mail sur formation@ffco.org

MODALITÉS PRATIQUES

Lieux : les formations se dérouleront en distanciel

Tarifs : formation : 224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS) pour les salariés et dirigeants élus (uniquement les président, trésorier et secrétaire).

Formateurs : Experts de la thématique

Effectif : de 7 à 10 apprenants par session

Accueil de stagiaires en situation de handicap :

si vous pensez que votre accueil en formation nécessite une adaptation particulière, merci de nous l'indiquer lors de l'inscription.

CALENDRIER DE FORMATIONS

2026-2027

OCTOBRE

- **Jeudi 15 & vendredi 16 octobre** *(deux matinées)* **: Anticipez votre succession en cas de fin de mandat** - *en visioconférence*

NOVEMBRE

- **Jeudi 12 & vendredi 13 novembre : Prise de parole en public** - *en visioconférence*

DÉCEMBRE

- **Lundi 7 & mardi 8 décembre** *(deux matinées)* **: Recherche de financements pour une association** - *en visioconférence*

JANVIER

- **Jeudi 21 & vendredi 22 janvier** *(deux matinées)* **: Appréhender les fondamentaux de l'IA et y recourir dans ses pratiques professionnelles** - *en visioconférence*

FÉVRIER

- **Jeudi 4 & vendredi 5 février** *(deux matinées)* **: Mise en conformité RGPD** - *en visioconférence*

MARS

- **Lundi 8 & mardi 9 mars** *(deux matinées)* **: Choix du contrat de travail et gestion du temps de travail** - *en visioconférence*

AVRIL

- **Lundi 12 et mardi 13 avril** *(deux matinées)* **: Sanctions et rupture du contrat de travail** - *en visioconférence*

MAI

- **Lundi 24 et mardi 25 mai** (deux matinées) : **Rechercher, accueillir et fidéliser des bénévoles** - *en visioconférence*

JUIN

- **Lundi 7 et mardi 8 juin** *(deux matinées)* **: Créer un emploi et recruter un salarié** - *en visioconférence*

DE NOUVELLES SESSIONS DE FORMATIONS POURRONT ÊTRE AJOUTÉES SUR DEMANDE D'UN OU PLUSIEURS CLUBS SELON LA DISPONIBILITÉ DES FORMATEURS ET EN RESPECTANT LE NOMBRE MINIMUM D'APPRENANTS SOIT 7 PERSONNES.

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

ANTICIPEZ VOTRE SUCCESSION EN CAS DE FIN DE MANDAT

OBJECTIFS

Le renouvellement des dirigeants constitue un enjeu majeur pour assurer la continuité et le développement des associations sportives. Anticiper la succession des responsables bénévoles permet de préserver les compétences, de sécuriser la gouvernance et de faciliter la transmission des responsabilités.

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- mettre en œuvre une stratégie de repérage et de mobilisation de futurs dirigeants ;
- construire un parcours d'intégration et d'accompagnement des futurs responsables ;
- organiser la formalisation et la transmission des savoirs, des outils et des contacts détenus par les dirigeants en place ;
- connaître les démarches et les conséquences d'une démission du président de l'association.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Comprendre les enjeux de la succession des dirigeants**
  - Les enjeux du renouvellement de la gouvernance dans les associations sportives
  - Identifier les freins et les leviers au renouvellement des dirigeants bénévoles
  - Repérer et mobiliser de futurs dirigeants
  - Définir les missions, les responsabilités et les compétences attendues
- **Organiser la transmission et sécuriser le changement de gouvernance**
  - Construire un parcours d'intégration et d'accompagnement des futurs dirigeants
  - Formaliser les savoirs, les outils, les procédures et les contacts pour assurer la continuité de l'association
  - Élaborer un plan de succession adapté à son association
  - Les points de vigilance lors d'un changement de trésorier

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles au sein de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2026

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

OBJECTIFS

La prise de parole en public est une compétence essentielle pour les dirigeant.e.s, bénévoles et salarié.e.s associatifs, amenés à représenter leur structure, à animer des réunions, à défendre un projet ou à transmettre des messages auprès de publics variés. Cette formation vise à renforcer l'aisance orale des participants afin de leur permettre de s'exprimer avec clarté, confiance et impact.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Gagner en confiance lors de leurs prises de parole en public
- Structurer un message clair, adapté à son auditoire et à l'objectif poursuivi
- Maîtriser les techniques de communication verbale et non verbale
- Gérer le stress et les émotions liés à la prise de parole
- S'exprimer de manière plus convaincante dans un cadre associatif (réunions, assemblées générales, présentations de projets…)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Comprendre les enjeux et les fondamentaux de la prise de parole**
  - Les spécificités de la prise de parole dans le cadre associatif
  - Identifier ses freins et leviers personnels à l'oral
  - Définir l'objectif de sa prise de parole et le message clé à transmettre
  - Adapter son discours à son public (adhérents, bénévoles, partenaires, élus…)
- **Structurer un message clair et efficace**
  - Construire une prise de parole structurée et compréhensible
  - Organiser ses idées et hiérarchiser les informations
  - Introduire, développer et conclure un discours de manière efficace
  - Utiliser des exemples concrets issus du fonctionnement associatif
- **Maîtriser la communication verbale et non verbale**
  - Travailler la voix : débit, articulation, intonation
  - Posture, regard, gestuelle : comprendre l'impact du langage corporel
  - Cohérence entre le discours et la posture
  - Prendre en compte l'espace et la dynamique du groupe
- **Gérer le stress et les émotions lors d'une prise de parole**
  - Comprendre les mécanismes du stress
  - Identifier les situations génératrices de stress
  - Outils et techniques simples pour gérer le trac
  - Transformer le stress en levier positif
- **Mises en situation et entraînements pratiques**
  - Exercices pratiques et jeux de rôle à partir de situations réelles
  - Prises de parole simulées (réunion, présentation de projet, intervention publique)
  - Retours collectifs et individualisés
  - Identification de pistes de progression personnelles

PUBLIC

Dirigeants bénévoles de l'omnisports ou de section ou salariés

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :

formation@ffco.org

DURÉE

16 heures

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 avril 2026

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

RECHERCHE DE FINANCEMENTS POUR UNE ASSOCIATION

OBJECTIFS

La recherche de financements, qu'ils soient publics ou privés, est régulièrement l'un des principaux enjeux rencontrés par une association. Cette formation transversale parcourt les thématiques liées aux financements publics, adaptés à chaque type d'interlocuteur, mais également aux financements privés, permettant ainsi de comprendre la diversité du champ des financements, pouvant être sollicités par une association. Ainsi, elle permettra aux stagiaires de :

- Comprendre la diversité des financements pouvant être sollicités par une association sportive ;
- Identifier le processus à mettre en œuvre pour demander une subvention et créer un dossier de subvention publique ou de mécénat / sponsoring ;
- Connaître les astuces permettant de maximiser ses chances d'obtention d'un financement public ou privé.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Le financement propre d'une association**
  - Fonds propres, cotisations et dons
  - Activités économiques et manifestations de bienfaisance
- **Les financements privés**
  - Mécénat - sponsoring
  - Appel à projets des Fondations et crowdfunding
- **Les financements publics**
  - Union Européenne, Etat, et collectivités territoriales
  - Plateforme(s)
- **La demande de subvention**
  - Nature et objet de la demande
  - Identification de l'association, relations avec l'administration
  - Projet, moyens humains et matériels et indicateurs

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles de l'omnisports ou de section ou salariés

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

APPRÉHENDER LES FONDAMENTAUX DE L'IA ET Y RECOURIR DANS SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

Dans un secteur en mutation sous l'effet de l'intelligence artificielle, cette formation propose une introduction aux fondamentaux de l'IA et à ses implications concrètes pour les métiers du sport et de l'événementiel. Elle vise à acquérir les compétences nécessaires pour intégrer l'IA dans ses pratiques professionnelles : productivité, automatisation, analyse de données, prise de décision.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Comprendre l'IA et ses impacts dans le sport**
  - Appréhender les fondements techniques, enjeux et évolutions
  - Identifier les impacts sur les organisations et les métiers
  - Connaitre les enjeux éthiques et sociétaux
- **Expérimenter les outils d'IA générative**
  - Prendre en main des plateformes comme Perplexity, ChatGPT, Canva IA
  - Participer à des exercices guidés
  - Identifier les applications concrètes dans des cas métiers
- **Identifier les cas d'usage concrets de l'IA**
  - Appliquer l'IA aux travaux de recherche, rédaction, planification, analyse, documentaire
  - Appliquer l'IA à la génération d'idées et brainstorming
  - Participer à des études de cas pratiques adaptés au secteur
- **Se positionner face à l'IA dans son environnement professionnel**
  - Identifier les opportunités et les limites de l'IA dans son quotidien professionnel
  - Intégrer des pratiques responsables et éthiques
  - Elaborer un plan d'action

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles ou salariés chargés de la gestion des ressources humaines au sein de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

MISE EN CONFORMITÉ RGPD

OBJECTIFS

La mise en conformité avec le RGPD et le respect du droit à l'image sont des enjeux cruciaux pour toute association. Cette formation, destinée à toute personne impliquée dans la gestion des données personnelles et la communication au sein d'une association, aborde à la fois les aspects réglementaires du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et les règles relatives au droit à l'image. Elle permettra aux stagiaires de :

- Identifier les différents traitements des données personnelles au sein de l'association ;
- Connaître le cadre légal et institutionnel du RGPD ;
- Identifier les étapes clés pour assurer la conformité au RGPD ;
- Utiliser des photos et des vidéos en respectant le droit à l'image.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Comprendre le RGPD**
  - Définition et objectifs du RGPD
  - Définition d'une donnée à caractère personnel
  - Les 6 principes du RGPD
- **Le plan d'action pour se mettre en conformité avec le RGPD**
  - Les différentes étapes et la mise en place du registre des traitements
  - Les méthodes et outils pour assurer la conformité
- **Le droit à l'image**
  - Définition du droit à l'image
  - Modalités de respect du droit à l'image des adhérents

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles ou salariés de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

CHOIX DU CONTRAT DE TRAVAIL ET GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

OBJECTIFS

La gestion du temps des salariés est une question cruciale au sein des associations sportives et va dépendre notamment du statut et du contrat du salarié. Il est donc essentiel de bien connaitre les différents modes d'organisation du temps de travail pour opter pour le plus pertinent.

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- maitriser les différentes modes d'organisation du temps de travail pour opter pour le plus adéquat ;
- savoir programmer le temps de travail d'un salarié ;
- connaitre les spécificités de la CCN du Sport en matière de durée du travail ;
- faire face aux absences du salariés ou à une évolution de son temps de travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Différents modes d'organisation du temps de travail**
  - Temps partiel
  - Temps plein
  - Intermittent
  - Modulation
  - Annualisation
  - Forfait en jours ou en heures
- **Programmer le temps de travail d'un salarié**
- **La durée du travail**
  - Le temps de travail effectif
  - Durées maximales du travail
  - Cumul d'activités
  - Repos hebdomadaire et travail le dimanche
  - Les heures supplémentaires et complémentaires
  - Travail de nuit
  - Astreinte
- **Les absences du salarié**
- **L'évolution du temps de travail du salarié**

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles ou salariés chargés de la gestion des ressources humaines au sein de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2026

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

SANCTIONS ET RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Dans une relation de travail, l'employeur dispose d'un pouvoir de direction par rapport au salarié. Cela signifie que l'employeur peut imposer des consignes au salarié. En parallèle, en cas de non-respect de ses obligations, le salarié peut être sanctionné par l'employeur du fait du pouvoir disciplinaire dont il dispose. Cependant, le code du travail encadre et limite les pouvoirs de direction et disciplinaire de l'employeur.

À l'issue de la formation, le stagiaire :

- Maitrisera les définitions et les principes à respecter dans le cadre de de son pouvoir de direction et de son pouvoir disciplinaire ;
- Connaitra les différentes procédures afférentes à ces pouvoirs
- Sera en mesure de faire face à un recours prud'homal.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Le pouvoir de direction de l'employeur**
  - Définition
  - Le pouvoir de direction dans le cadre d'une modification des conditions de travail
- **Le pouvoir disciplinaire de l'employeur**
  - Domaine du pouvoir disciplinaire
  - Les sanctions
  - Les principes à respecter
  - La procédure
- **La rupture du contrat de travail**
  - Les différents modes de rupture
  - Le licenciement pour motif personnel
    - Différence entre les licenciements disciplinaire et non disciplinaire
    - Les différents niveaux de faute
    - La procédure à respecter
    - L'impact financier d'une procédure disciplinaire
- **Faire face à un recours prud'homal**

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles ou salariés chargés de la gestion des ressources humaines au sein de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire
Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

RECHERCHER, ACCUEILLIR ET FIDÉLISER DES BÉNÉVOLES

OBJECTIFS

Les associations sportives font aujourd'hui face à une diminution du nombre de bénévoles voulant s'engager, ou plutôt à une mutation du bénévolat (baisse du temps d'engagement, investissement sur des événements ponctuels plutôt que sur la saison, difficultés à trouver des bénévoles s'engageant sur des postes à responsabilité) mettant à mal leurs organisations. A travers cette formation, les apprenants seront amenés à réfléchir aux pistes de travail possibles pour recruter et fidéliser de nouveaux bénévoles tout en s'adaptant aux nouveaux profils.

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- connaitre l'évolution du bénévolat et d'adapter en conséquence son recrutement ;
- savoir formaliser un livret d'accueil et une charte des bénévolats ;
- identifier les différents moyens de recruter de nouveaux bénévoles
- maitriser les droits des bénévoles pour leur permettre d'en bénéficier ;

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Rappels sur le bénévolat**
- **La démarche de recrutement**
  - Connaitre les potentiels bénévoles
  - Les pistes pour trouver des bénévoles
  - Améliorer sa communication
- **La rencontre et l'intégration dans la structure**
- **L'accueil et la mise en action**
  - Le livret d'accueil
  - Le conventionnement
  - Une action régulière et collective
- **Les droits des bénévoles**
- **Les outils de valorisation des bénévoles**
  - La formation
  - Le passeport bénévole

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles de l'omnisports ou de section ou salariés chargés de l'animation de l'équipe bénévoles

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire

Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – GESTION QUOTIDIENNE

CRÉER UN EMPLOI ET RECRUTER UN SALARIÉ

OBJECTIFS

Le recrutement d'un salarié n'est jamais chose aisée qu'il s'agisse de la procédure de recrutement en elle-même que l'ensemble des règles à connaitre et maitriser en matière de droit du travail.

Cette formation, adressée à toute personne en charge des RH au sein d'une association sportive, traite à la fois de la décision d'embaucher (identification des besoins et des moyens) que des obligations de l'employeur au moment d'une embauche (choix du contrat de travail, rémunération, période d'essai, etc.).

Elle permettra au stagiaire :
- D'identifier les besoins et moyens de l'association ;
- De maitriser la démarche de recrutement ;
- De définir le contrat adéquat et de calculer la rémunération afférente.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Besoins et moyens de l'association**
  - L'identification des besoins
  - La capacité de financement de l'association
  - Les moyens à mobiliser
- **La démarche de recrutement**
  - Modalités du recrutement
  - Établissement de la fiche de poste
  - Entretiens
- **Le choix du contrat de travail et l'impact sur la rémunération**
  - Les recours au CDD
  - Le contrat à temps partiel
  - Le CDII
  - La modulation et l'annualisation
- **La rémunération du salarié**
  - Le salaire minimum conventionnel
  - Prime d'ancienneté
- **La période d'essai**
  - Objectifs et mise en place
  - Renouvellement
  - Rupture
- **Les dispositifs facilitant la gestion**

PUBLIC

- Dirigeants bénévoles ou salariés chargés de la gestion des ressources humaines au sein de l'association

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
formation@ffco.org

DURÉE

7 heures sur deux demi-journées de formation
(9h00 – 12h30)

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

224 € par stagiaire
Prise en charge possible par l'opérateur de compétences de la branche sport (l'AFDAS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques.

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Mis à jour le 08 septembre 2025

FORMATION – ACTIONS D'UNE ASSOCIATION

FORMATION – 1000 CLUBS POUR LE SPORT ET LA SANTÉ

PRÉVENTION DES MALADIES CHRONIQUES PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

OBJECTIFS

- Être capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé ;
- Savoir mettre en œuvre une évaluation initiale de la situation de la personne ;
- Concevoir une séance d'activité physique en suscitant la participation et l'adhésion de la part du patient ;
- Mettre en œuvre et évaluer un programme ;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Pour ce faire, l'apprenant :

- Aura accès à un large contenu pédagogique et des outils de gestion de projet sport santé ;
- Participera à une journée de présentiel ;
- Mettra en place un test de forme de la condition physique ;
- Intégrera un réseau omnisports santé.

CONTENUS

- Évaluation initiale lors de l'accueil de la personne en pathologie chronique
- Tests et mise en place d'un profil de forme
- Connaissances de pathologies
- Conception et mise en œuvre de programme d'activité individualisé et adapté à l'état de santé de la personne souhaitant intégrer le club

MÉTHODOLOGIE

- Programme en e-learning : ressources en ligne consultables sur ordinateur, tablette, smartphone 7j/7, 24h/24, tutorat, espace d'échanges, séminaires en ligne
- 1 journée en présentiel animée par des intervenants du milieu sportif, médical et paramédical
- Vérification des acquis tout au long de la formation (Travaux Dirigés & QCM)

co engagés pour la santé

PUBLIC

- Bénévoles
- Educateurs sportifs (BPJEPS)
- Elus et salariés des clubs ou sections des clubs omnisports : prise en charge financière par l'AFDAS

DURÉE

56h de formation
Une première partie en ligne (3 mois) puis une journée en présentiel en fin de parcours

PARTICIPANTS PAR SESSION

- 13 stagiaires minimum
- 25 stagiaires maximum

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :

sportsante@ffco.org

PRÉREQUIS

- Être adhérent à un club affilié à la FFCO
-Détention obligatoire du PSC1

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Pr Michel RIEU

PILOTAGE DES PROGRAMMES :

François DELMOTTE
fr.delmotte@orange.fr
Ressources : ©UVFMS

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction.

U·V·F·M·S

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport (AFDAS).
Le coût pour les bénévoles est de 600€ (hors trésorier, secrétaire général.e & président.e)
Diplôme fédéral reconnu par l'arrêté ministériel du 8 novembre 2018

Mis à jour le 08 septembre 2026

FORMATION – ACTIONS D'UNE ASSOCIATION

FORMATION – OMNISPORTS POUR ELLES

ENCOURAGER LA PRISE DE RESPONSABILITÉS DES FEMMES

OBJECTIFS

- Améliorer sa confiance en soi ;
- Favoriser la prise d'initiative et l'esprit d'ouverture ;
- Savoir gérer son stress durant une prise de parole en public ;
- Maitriser les techniques de communication verbale et non verbale ;
- Prendre sa place sereinement dans une association ;

Pour se faire l'apprenante :

- Intégrera pendant 3 jours un groupe de femmes issues d'autres clubs en France ;
- Participera activement aux différents ateliers proposés
- Partagera son expérience et les projets innovants de son club avec les autres participantes

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Booster sa confiance en soi**
  - Prendre conscience de ses compétences et qualités
  - Faire face à ses peurs et blocages
  - Lâcher prise et s'autoriser la créativité
- **S'affirmer et défendre ses idées**
  - Exercices issus du théâtre d'improvisation
- **Communication verbale et corporelle**
  - Transmettre son énergie
  - Travailler son ancrage
  - Oser se mettre en mouvement
  - Mises en situation
- **Travail en équipe**
  - Production collective
  - Échanges de bonnes pratiques

PUBLIC

- Élues et salariées des clubs ou sections des clubs omnisports

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française des Clubs Omnisports

CONTACT :

formation@ffco.org

DURÉE

22h de formation : 20h en présentiel (du vendredi au dimanche) + 2h en distanciel

PRÉREQUIS

Être adhérent à un club affilié à la FFCO

PILOTAGE DU PROGRAMME :

Pierre FRANÇOIS : p.francois@ffco.org

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction

PARTICIPANTE PAR SESSION

- 6 stagiaires minimum

- 12 stagiaires maximum

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport (AFDAS).
Le coût pour les bénévoles est de 700€ (hors trésorier, secrétaire général.e & président.e).

Mis à jour le 3 décembre 2026

FORMATION – ACTIONS D'UNE ASSOCIATION

FORMATION – CLUB DES 300 FEMMES DIRIGEANTES

ACCOMPAGNER LES PRISES DE RESPONSABILITÉS DES FEMMES

OBJECTIFS

- Former et accompagner les femmes bénévoles engagées ou aspirant à des responsabilités dans le mouvement sportif ;
- Renforcer le leadership féminin dans la gouvernance du sport ;
- Créer un réseau national de dirigeantes sportives, favorisant l'entraide et le partage d'expériences ;
- Soutenir une approche concrète de la parité au sein des instances sportives ;

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Connaître l'écosystème sportif**
  - Les différents acteurs du sport et leurs champs d'actions
- **Les clés du management**
  - Introduction au management et à la négociation
  - Communication interne
- **Asseoir et perfectionner sa prise de parole**
  - Posture, éloquence et visuels
- **La communication**
  - Stratégie de communication
  - Réseaux sociaux
- **Le Marketing Sportif**
  - Marketing stratégique et opérationnel
- **La posture de leadership**
- **Les essentiels de la gestion financière**
  - Bilan, compte de résultat et cas pratique
- **L'organisation d'événements**
  - Les enjeux, les acteurs, les étapes à suivre
- **Le projet**
  - Connaitre, co-construire et coordonner

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française des Clubs Omnisports

CONTACT :
formation@ffco.org

PUBLIC

- Élues et salariées des clubs ou sections des clubs omnisports

MODALITÉS D'ACCÈS ET DÉLAI

Déposer une candidature motivée auprès de la fédération

Comité de sélection

DURÉE

46h de formation : 22h en e-learning + 10h en visioconférence + 14h en présentiel

PRÉREQUIS

Aucun

PILOTAGE DU PROGRAMME :

Pierre FRANCOIS :
p.francois@ffco.org

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation en amont, évaluations intermédiaires par atelier, enquête de satisfaction et évaluation finale

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en e-learning. Présentation sous forme de diaporama, travaux en groupe ou individuel, remise de documents favorisant la compréhension des apports théoriques

FFCO FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport (AFDAS).
Le coût pour les bénévoles est de 600€ (hors trésorier, secrétaire général.e & président.e).

Mis à jour le 1er septembre 2026

FORMATION – ACTIONS D'UNE ASSOCIATION

FORMATION – Introduction au concept de littératie physique : concevoir et animer

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE PAR LE PRISME DE LA LITTERATIE PHYSIQUE

OBJECTIFS

- Être capable d'expliquer les fondements de la littératie physique ;
- Savoir mettre en œuvre une séance adaptée à un public de 3 à 12 ans basée sur la littératie physique
- Être capable d'adapter les situations pédagogiques en fonction des réactions des enfants
- Savoir évaluer une séance et les acquis des enfants
- Être capable d'expliquer les fondements de la méthode Joy of Moving

Pour ce faire, l'apprenant :

- Aura accès à un large contenu pédagogique et des documents supports numérique ;
- Participera à deux journées en présentiel essentiellement axés sur la méthode Joy of Moving

CONTENUS

- Évaluation initiale lors de l'accueil de la personne sur le concept de littératie physique
- Appréhension de la méthode Joy of Moving
- Conception et mise en œuvre de programme d'activité physique suivant le principe de littératie physique adapté pour un public âgé de 3 à 12 ans

MÉTHODOLOGIE

- Programme en e-learning : ressources en ligne consultables sur ordinateur, tablette, smartphone 7j/7, 24h/24, tutorat, espace d'échanges, séminaires en ligne
- 2 journées en présentiel animées par un intervenant de Ferrero ainsi qu'un représentant FFCO
- Vérification des acquis tout au long de la formation (Travaux Dirigés & QCM)

ORGANISME DE FORMATION

FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports)

CONTACT :
n.absalon@ffco.org

PUBLIC

- Bénévoles titulaires d'un diplôme fédéral
- Educateurs sportifs (BPJEPS)
- Elus et salariés des clubs ou sections des clubs omnisports

PRÉREQUIS

- Être adhérent à un club affilié à la FFCO

DURÉE

28h de formation
Une première partie en ligne (3 mois) puis deux journées en présentiel à la fin du mois de juin

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Quentin Blanchet

PILOTAGE DES PROGRAMMES :

Quentin Blanchet
q.blanchet@ffco.org
Ressources : Ferrero

PARTICIPANTS PAR SESSION

- 10 stagiaires minimum
- 15 stagiaires maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Auto-évaluation en amont, QCM et quiz en aval et questionnaire de satisfaction.

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport (AFDAS).
Le coût pour les bénévoles est de 300€ (hors trésorier, secrétaire général.e & président.e).

Mis à jour le 17 septembre 2026

Conditions Générales de Vente

Désignation

La Fédération Française des clubs Omnisports (FFCO) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 53 rue Raymond Marcheron – 92170 Vanves. La FFCO met en place et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Vanves et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la FFCO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la FFCO implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la FFCO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la FFCO un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors TVA, la FFCO n'y étant pas soumise. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la FFCO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

A. Cas de non-exécution de la formation par l'organisme de formation ou l'apprenant

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation@ffco.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la FFCO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

B. Cas de non-exécution de la formation pour motifs de force majeure

L'Apprenant et l'Organisme de formation ne peuvent être tenus responsables de la non-exécution de la formation dans le cas où ils seraient empêchés par un cas de force

majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.
L'Apprenant informe l'Organisme de formation du motif invoqué et lui transmet les pièces justificatives correspondantes par mail (formation@ffco.org). Si le cas de force majeure est retenu, aucun frais d'annulation ne sera facturé à l'Apprenant ou à l'Organisme de formation.

Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le Stagiaire :

1. Accident ou décès de l'apprenant ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
2. Maladie ou hospitalisation de l'apprenant ;
3. Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par l'Organisme de formation :

1. Accident ou décès du formateur ;
2. Maladie ou hospitalisation du formateur ;
3. Interruption des transports de tous types empêchant tout déplacement ;
4. Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de formation.

Programme des formations
S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur
Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la FFCO. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés
Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la FFCO sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence
Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la FFCO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux judiciaires.

RGPD
L'organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Dans le cadre de l'organisation et du déroulement de la formation, les données personnelles des stagiaires font l'objet d'un traitement informatique. Seules les données nécessaires à la fourniture d'une formation sont ainsi collectées. Le recueil de ces données a pour

finalité la gestion de la relation entre le stagiaire et l'organisme de formation (exécution de l'accord, gestion des inscriptions et avis, suivi du paiement, traitement des réclamations, etc). Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de ces finalités et pour une durée suffisante pour permettre à la FFCO de respecter notamment les obligations comptables et fiscales qui lui incombent.

L'Organisme de formation garantit la confidentialité des données personnelles traitées dans le cadre de la formation : seuls les services internes concernés de la FFCO, sont destinataires des données. En cas de financement de la formation par l'OPCO, les données des stagiaires pourront être transmises par l'organisme de formation à l'OPCO dans le cadre de l'exécution et du financement de la prestation de formation.

Enfin, toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de ses données personnelles ainsi que de limitation et d'opposition au traitement des données. Pour toute question concernant la protection de vos données personnelles, veuillez adresser votre demande à l'adresse suivante : formation@ffco.org.

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES CLUBS OMNISPORTS

53 rue Raymond Marcheron
92170 VANVES

01 42 53 00 05 - ffco@ffco.org

www.ffco.org